



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 49806

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les infractions relevées par les radars automatiques. Il souhaiterait connaître les statistiques de ces infractions sur le territoire.

Texte de la réponse

Le système de contrôle sanction automatisé mis en oeuvre dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre l'insécurité routière pour la répression des infractions liées à la vitesse a enregistré, en 2009, 17,5 millions de messages d'infraction, dont 11,2 millions pour les radars fixes et 6,3 millions pour les radars embarqués. S'agissant du nombre de radars automatiques déployés au 31 décembre 2009, il s'élève à 2 593 appareils au total, soit 1 661 équipements fixes et 932 équipements embarqués. La moyenne annuelle totale des infractions par radar, calculée en tenant compte du déploiement progressif des radars tout au long de l'année, est de 7 319, soit 7 310 pour les appareils fixes et 7 334 pour les appareils mobiles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49806

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4815

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10641